

<b>Intitulé du poste</b>  <b>Chef du bureau de la prévention et de la réglementation incendie</b>	<b>Catégorie statutaire/Corps</b>  colonel ou colonel hors classe de sapeurs-pompiers
---	---

**Domaine(s) fonctionnel(s)**

**Emploi(s) –type**  
  
Responsable sectoriel

**Code(s) fiche de l'emploi-type**

**Localisation administrative et géographique / Affectation**  
 Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises – direction des sapeurs-pompiers – Sous-direction des services d'incendie et des acteurs du secours – Bureau de la prévention et de la réglementation incendie – BPRI - Immeuble Garance –rue des Pyrénées- Paris 20° (RER A, métro lignes 1, 2, 6, 9, tram lignes 3a et 3b)

**Vos activités principales**

Le bureau de la prévention et de la réglementation incendie (BPRI) est chargé de la prévention des incendies dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH). Il engage les modifications du règlement de sécurité contre l'incendie et suit également les questions liées à la sécurité incendie des matériaux de construction. En partenariat avec le ministère chargé du logement, il participe à la définition des règles de sécurité incendie dans les immeubles d'habitation.

Vous animerez donc un bureau composé d'officiers préventionnistes et d'attachés, qui apportent leurs expertises complémentaires dans le traitement des sujets relevant de la compétence du bureau, à la croisée des enjeux techniques et administratifs.

Vos travaux seront en majorité interministériels, le partenaire principal étant la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages. Vous travaillerez également avec la Direction Générale de la Prévention des Risques (Ministère de la transition écologique) et la Direction Générale du Travail.

La réglementation incendie en matière d'ERP et d'IGH donne à ce stade satisfaction, peu de drames étant à déplorer en France. Aussi ferez-vous effort pour que cette réglementation soit bien maîtrisée par les acteurs. Pour ce faire, le BPRI a déjà mis en place un maillage territorial s'appuyant sur des référents zonaux, qu'il faut continuer d'animer dans la durée pour garantir que les orientations prises par le bureau prennent en compte les attentes et les besoins des acteurs territoriaux de la prévention.

Des tendances lourdes nécessitent de modifier les réglementations incendie pour les ERP, les IGH, l'habitat ou encore les bâtiments à usage professionnel : d'une part, la transition énergétique génère de nouveaux modes constructifs et d'autre part le législateur ou le gouvernement demande régulièrement (loi ESSOC, loi ELAN, loi d'orientation sur les mobilités...) de favoriser l'innovation, garantir la soutenabilité environnementale des futures constructions et les adapter à l'évolution des besoins des usagers. Pour y répondre, les réglementations actuelles doivent être réexaminées et évoluer, sans aggraver les risques pour :

- les habitants et les usagers des lieux,
- les services de secours intervenant sur les incendies.

Par conséquent, vous animerez et participerez à des séances de travail interministérielles où votre bureau devra être un « sachant » éclairant les discussions sur les enjeux de sécurité et sur les stratégies de défense incendie sous-jacentes aux textes actuels, tout en sachant s'appuyer sur un réseau d'experts externes à la DGSCGC (par exemple le LCPP et des organismes reconnus compétents).

Cette dimension d'expertise interministérielle sera particulièrement mobilisée dans la perspective, dont le principe a été validé par les directrices et directeurs généraux, de convergence pérenne des réglementations en matière d'incendie, voire d'unification lorsque cela est possible (cas des parcs de stationnement par exemple).

**Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions**

Participation aux astreintes opérationnelles du COGIC.

**Vos compétences principales mises en œuvre**

<b>Connaissances techniques</b>	<b>Savoir-faire</b>	<b>Savoir-être</b>
Connaître l'environnement professionnel / niveau maîtrise / <b>requis</b>	Savoir analyser / niveau expert / <b>requis</b>	Savoir communiquer / niveau maîtrise / <b>requis</b>
Connaître le droit public et le fonctionnement des institutions au plan national et européen / niveau maîtrise / <b>requis</b>	Savoir négocier / niveau maîtrise / <b>requis</b>	Avoir le sens des relations humaines/ niveau maîtrise / <b>requis</b>
Connaître la gestion publique et l'économie / niveau pratique / <b>requis</b>	Savoir rédiger / niveau maîtrise/ <b>requis</b>	Savoir s'adapter / niveau maîtrise / <b>requis</b>
	Savoir travailler en équipe / niveau maîtrise / <b>requis</b>	

**Durée attendue sur le poste :** 3 ans

## Votre environnement professionnel

### Activités du service

La sécurité civile s'organise autour de différents acteurs de l'État (moyens nationaux), des collectivités locales (sapeurs-pompiers professionnels et volontaires des services d'incendie et de secours) et des associations agréées de sécurité civile. La DGSCGC est garante de la cohérence nationale de la sécurité civile et établit les doctrines. Au sein de la direction des sapeurs-pompiers (DSP), la sous-direction des services d'incendie et des acteurs du secours (SDSIAS) assure l'animation du réseau des acteurs du secours, les relations avec les ministères concernés (notamment le ministère de la santé) ainsi que la réglementation incendie des ERP et IGH. Elle traite également des sujets liés au cadre juridique et opérationnel concernant les missions, l'organisation, le fonctionnement et le financement des SIS et des associations agréées de sécurité civile.

### Composition et effectifs du service

Au sein de la SDSIAS, le bureau de la prévention et de la réglementation incendie est composé d'un chef de bureau, d'une adjointe au chef de bureau (attachée principale), de quatre officiers préventionnistes et de deux attachés d'administration chargés de mission réglementation. Il s'appuie sur un secrétariat mutualisé au sein de la sous-direction.

### Liaisons hiérarchiques

Le sous-directeur et son adjointe.

### Liaisons fonctionnelles

Direction et sous-directions de la DGSCGC

Directions du ministère de l'intérieur

Ministères chargés de la construction, du travail, de la santé, de l'éducation nationale, etc...

Services départementaux d'incendie et de secours

Préfectures de départements

Industriels

Représentants de professionnels

Laboratoires : LCPP, CSTB, Efectis....

### Qui contacter ?

Le sous-directeur : Julien ANTHONIOZ-BLANC

Téléphone : 01 72 71 66 30

Mèl : [julien.anthonioz-blanc@interieur.gouv.fr](mailto:julien.anthonioz-blanc@interieur.gouv.fr)

L'adjointe au sous-directeur : Catherine BACHELIER

Téléphone : 01 72 71 66 60

Mèl : [catherine.bachelier@interieur.gouv.fr](mailto:catherine.bachelier@interieur.gouv.fr)

Date de mise à jour de la fiche de poste : 08/11/2021

Les dossiers de candidature comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé avec une photo d'identité récente, devront être adressés au plus tard le **6 décembre 2021** par mail :

**sur la boîte fonctionnelle du bureau des sapeurs-pompiers professionnels :**

[dsp-gestion-spp@interieur.gouv.fr](mailto:dsp-gestion-spp@interieur.gouv.fr)